

# BULLETIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES DE L'ORDRE DES MEDECINS



Chers Confrères,

L'année 2025 s'annonce pour le mieux, avec la nomination de notre huitième Ministre de la Santé en deux ans et demi... et ce n'est peut-être pas fini!



Mais tout d'abord, apprécions encore un peu la fin de 2024, avec enfin l'entrée en vigueur des revalorisations d'honoraires pour certains, mais au prix de nouvelles obligations paperassières. Nos technocrates ont vraiment ça dans le sang!

Les deux préoccupations du Monde de la Santé restent cependant les mêmes, années après années : toujours un déficit des comptes de l'Assurance-Maladie et toujours un déficit démographique de soignants, même si un léger frémissement a été constaté en 2023 : + 1,4% de médecins en activité par rapport à 2022, après des années de pertes continues.

Avec des signes inquiétants : un certain détachement de l'intérêt des lycéens-ennes pour certains métiers de la Santé : des écoles d'Aides-Soignantes ou d'Infirmières qui ne font plus le plein...

Et des signes positifs : les études de Médecine qui demeurent toujours la voie la plus prisée parmi les choix ouverts aux lycéens-ennes scientifiques, malgré la complexité du parcours d'entrée ; là aussi, on n'a pas fait simple & & ...

Malgré toutes ces tempêtes dans des verres d'eau, les médecins exercent leur art sans se laisser distraire, pour le bien de la population... dommage que de trop nombreux parlementaires n'aient pas cette même considération pour ceux qui les élisent...

Il faut donc encore faire avec la pénurie, et tenter d'éduquer les patients vers un meilleur usage des soins : prendre soin de soi ne commence pas chez ce satané médecin qui n'a jamais de place pour un rendez-vous, mais dans son environnement, dans son assiette, dans ses activités, dans ses addictions...

Alors oui, il faut anticiper, prendre des rendez-vous avec patience, et ensuite les honorer, et enfin écouter ce que dit le médecin en réponse aux questions posées et pas seulement exiger le traitement qui guérit tout parce que c'est sur le net ou qu'on l'a entendu chez son coiffeur!

Des patients bien éduqués et des médecins compétents et à l'écoute : c'est le but, difficile à atteindre... peut-être pas l'Himalaya, comme l'a évoqué notre nouveau Premier Ministre Béarnais... mais bien le Pic d'Aneto!

Alors, il faut toujours croire que c'est possible et s'engager dans cette voie.

C'est le Vœu que l'on peut émettre pour le Monde de la Santé pour cette nouvelle année.

Je vous souhaite, à toutes et tous Chers Confrères, et à vos proches, une excellente année 2025.

Bien confraternellement.

Docteur Francis DURUPT, Président.

#### **COMPOSITION DU CD 88**

PRESIDENT:

**Docteur Francis DURUPT** 

**VICE PRESIDENT:** 

**Docteur Philippe ADMANT** 

**SECRETAIRE GENERAL:** 

**Docteur Alexis PINOT** 

**SECRETAIRE GENERALE** 

**ADJOINTE:** 

Docteur Samia BENAYAD-IAYADEN

TRESORIER:

**Docteur Eric BERTRAND** 

TRESORIER ADJOINT:

**Docteur Samuel MORIN** 

**TITULAIRES:** 

**Docteur Haroun BENAYAD** 

Docteur Hélène BOIVIN

**Docteur Anne CLEMENCE** 

Docteur Hélène CORNEMENT

Docteur Sandra DENIS

Docteur Thibault MOLINÉ

**Docteur Axel SCHUMACHER** 

Docteur Marlène SIEBLER

Docteur Patricia VASSART-GOTTLICH

**SUPPLÉANTS:** 

Docteur Dominique BEAUMONT-THIEBAUT

**Docteur Patrick EDGARD** 

### **MEMBRES CHARGÉS DE LA DÉONTOLOGIE:**

• Commission des Contrats :

Drs P. ADMANT, H. BENAYAD, F. DURUPT et T. MOLINÉ

• Commission d'Entraide :

Drs A. CLEMENCE, S. BENAYAD-IAYADEN, F. DURUPT et T. MOLINÉ

### MEMBRES CHARGÉS DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL :

• Commission Permanence des soins : Drs H. BOIVIN, M. SIEBLER, F. DURUPT et

S. MORIN

Commission Exemptions de garde :

Drs P. ADMANT, H. CORNEMENT et F. DURUPT

• Commission Jeunes Médecins :

Drs H. BOIVIN, H. CORNEMENT, P. VASSART-GOTTLICH et A. SCHUMACHER

 Commission Vigilance-Violences-Sécurité :

Drs A. CLEMENCE, S. DENIS, F. DURUPT

#### SECRÉTAIRES :

Madame Dorothée BOLMONT Madame Marie-Hélène BOUTIN

### ORDRE DES MEDECINS CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Domus Medica 88 22 allée des Noisetiers 88000 EPINAL

Tél.: 03.29.31.18.78

Mail: cd.88@ordre.medecin.fr

Accueil téléphonique:
Lundi-mardi-jeudi-vendredi:
10h à 12h et 13h à 15h
Mercredi: 9h à 11h

Ouverture des bureaux au public :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi: 8 h à 12h30 et 13h à 16h30 Mercredi: 8h à 11h

SOMMAIRE

Service d'Accès aux Soins dans les Vosges : point au 31-12-2024	p. 3
Médecins et insécurité : un constat amer ! Supprimer les avis « google »	p. 4
Les violences à caractère sexiste et sexuel dans le milieu médical	p. 5
La déclaration de remplacement dématérialisée	p. 6
Prévention du mal-être agricole	p. 7
Le mot du Trésorier	p. 8
La vie de l'Ordre	p. 9 à 12
Appel au don de l'AFEM	p. 13 et 14

## SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS DANS LES VOSGES : le point au 31.12.2024

(Dr Axel SCHUMACHER, Conseiller Ordinal, Vice-Président de l'ASSUM 88)

Le contexte sanitaire dégradé depuis de nombreuses années a conduit à la création nationale du SAS. Ce contexte est dû à de nombreux facteurs (les difficultés d'accès aux soins, les modifications démographiques de la population ainsi que de celles des soignants, le sous-investissement chronique dans la santé, l'absence de volonté politique d'agir tôt sur les difficultés à l'arrivée certaine, entre autres).



Ce SAS a été imaginé comme une solution aux difficultés de trouver un rendez-vous dans un délai bref chez un médecin généraliste, pour des soins non programmés, via l'allocation de certains créneaux à d'autres patients que les habituels. Le déploiement de ce SAS est obligatoire, avec en revanche une participation basée sur un volontariat rémunéré.

Ce système sous-entend deux choses fausses : que les médecins ont facilement des créneaux libres et que les médecins ne font pas de soins non programmés dans leur journée. Le SAS national aboutit in fine à un système de chaises musicales entre patients habituels et patients de SAS, comme peu de médecins ont en réalité des créneaux vacants.

Cependant, il existe beaucoup de différences dans nos pratiques respectives, que ce soit dans les heures de disponibilité, l'acceptation des soins non-programmés et la possibilité réelle pour les patients suivis de consulter leur propre médecin dans un délai court, si besoin. Ces différences ont pour conséquence qu'il est réellement difficile pour certains patients d'être vus. Même si la pertinence des demandes est difficile à établir, l'augmentation de celle-ci est certaine et pèse autant sur les services d'urgences que les plateformes de régulation téléphonique. De plus, certains médecins ont choisi un exercice via MSP où l'exercice est subventionné par les ACI (dont certains sont liés à la participation au SAS), ce qui contraint ces médecins à la participation pour honorer leurs engagements de MSP.

C'est devant ces constats que les médecins vosgiens, via l'ASSUM, ont souhaité prendre part à une solution, élaborée localement, plus adaptée et plus réaliste que le cadre national.

En 2024, pour accompagner l'arrivée sur le territoire vosgien du SAS, une proposition a été faite, après discussions avec les autorités de tutelle, qui a été largement acceptée par les médecins. Cette proposition consistait en un système d'astreinte supplémentaire précédant la garde de chaque médecin, dédiée au SAS; avec rémunération via les CPTS qui disposent d'un budget pour les soins non programmés. Le SAS a ainsi démarré en juillet 2024, mais il a été rapidement constaté que les astreintes n'étaient pas payées. La raison invoquée a été que le financement des CPTS ne permet pas ce type de rémunération et que la rémunération en elle-même n'a jamais été actée par écrit pour des plages horaires qui ne sont pas considérées par les autorités comme des astreintes. Pour nos autorités, toute présence au cabinet jusque 20h00 est « normale », donc non considérée comme une astreinte supplémentaire.

Le SAS s'est ainsi arrêté net à l'automne 2024, très peu de médecins acceptant cette contrainte supplémentaire bénévolement. De nouvelles discussions, très franches, ont été menées à l'automne avec la CPAM des Vosges pour trouver des solutions à l'absence de rémunération, qui était bloquante, avec de part et d'autre une volonté majoritairement partagée de permettre une reprise du SAS. Ces discussions ont abouti à un texte, avec engagements respectifs écrits, quantifiés et rémunérés. Ce texte est actuellement soumis à tous les médecins pour une reprise par ceux qui acceptent, en cas d'approbation majoritaire. Il n'était pas possible d'avoir un texte suffisamment simple et en même temps suffisamment discriminant pour chaque type d'exercice et chaque secteur. Le texte actuellement proposé (et peut-être en vigueur pour l'année à venir) a pour objectif de maintenir une organisation soutenable pour les régulateurs, un dialogue avec nos autorités dont il n'est pas possible de faire abstraction malgré des divergences d'opinion et d'appréciation majeures et une contribution à l'effort collectif nécessaire, de manière raisonnée et réaliste sur le terrain, dans un contexte que nous subissons tous ; sans en être à l'origine.

### MÉDECINS ET INSÉCURITÉ: un constat amer!



Certes, nous vivons dans un monde de brutes... mais tout de même!

Années après années, le nombre d'actes agressifs envers les médecins (et leur personnel) ne cesse de progresser, comme si c'était normal, ou fatal, en tout cas inévitable!

Plus de 1 500 signalements en FRANCE en 2023, et notre petit département bien calme n'y échappe pas : SEPT cas dans les VOSGES, en cette même année 2023.

On ne peut tout de même pas se barricader dans des cabinets - coffres-forts ou s'équiper d'armes lourdes au cas où...: nos cabinets sont des établissements recevant du public - c'est la dénomination officielle - mais surtout des lieux d'accueil et d'écoute, autant que des lieux de soin.

On peut comprendre la souffrance, l'anxiété, l'impatience...mais pas la violence !

Alors que faire?

Se former à la gestion de l'agressivité, se sécuriser au minimum - un bouton d'alarme est considéré comme très utile... de même que quelques caméras, uniquement dans les parties communes - éviter d'être seul dans son cabinet en fin de journée ; je sais : c'est facile à dire!

Et si ça vous arrive : il faut signaler cette agression à votre Conseil départemental de l'Ordre des médecins, et systématiquement porter plainte à la Police ou à la Gendarmerie, selon votre situation géographique.

Aucun cas de violence dans un cabinet ne doit rester sans réaction ferme.

Une charte a été signée par tous les Ordres départementaux avec les forces de l'ordre et les Parquets et des référents - Police et Gendarmerie - sont identifiés dans chaque coin de FRANCE. Leurs coordonnées sont disponibles auprès de notre bureau et ils vous aideront à porter plainte.

Dans les cas les plus graves, avec atteinte aux personnes, l'Ordre des médecins peut être aux côtés des médecins-victimes en se portant partie civile.

Nous sommes là pour accueillir, écouter, soulager, guérir parfois...pas pour se battre!

### SUPPRIMER LES AVIS "GOOGLE"

Si vous constatez des informations erronées ou calomnieuses vous concernant sur internet, le moyen le plus efficace de les faire supprimer est de vous adresser à votre assureur en RCP qui, par le biais du contrat d'assistance juridique, missionnera un avocat pour demander à la plateforme concernée de supprimer ces informations.

## LES VIOLENCES A CARACTERE SEXISTE ET SEXUEL dans le milieu médical (VSS)

La violence progresse sur tous les fronts de notre Monde de ce début de vingt et unième siècle et l'un de ses aspects les plus tabous, les violences à caractère sexiste et sexuel, n'y échappe pas.

Et le monde de la médecine, dès les études de médecine, n'y échappe pas non plus.

Une étude récente réalisée à l'initiative du CNOM, dont je vous invite à lire l'analyse dans le dernier bulletin de l'Ordre (« Médecins n°94 ») le démontre sans détour : durant leurs études de médecine et leur carrière, 65% des médecins ont eu connaissance de VSS, 55% ont eu connaissance de VSS exercées par des médecins inscrits à l'Ordre, 29% déclarent avoir été victimes de VSS ... 54% des femmes-médecins déclarent avoir été victimes de VSS !

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et offrent une bien piteuse image de notre monde médical.

Partant de ce constat accablant, l'Ordre des médecins a décidé d'adopter une mesure simple : la tolérance ZÉRO, vis-à-vis de ceux ou celles d'entre nous qui se rendraient coupables de tels actes, que ce soit envers des patients ou des confrères, ou des étudiants en médecine.

De même, les étudiants fichés en tant qu'agresseurs sexuels ne devraient plus être en mesure de devenir médecins, même s'ils ont réussi à dissimuler leur forfait durant leurs études : l'examen du casier judiciaire n'est pas exigé pour entreprendre des études de médecine... mais l'est lors de l'inscription à l'Ordre des médecins.

Cette tolérance zéro va se traduire par la présence des Conseils départementaux de l'Ordre des médecins, au cœur des poursuites judiciaires dans toutes les affaires de VSS mettant en cause des médecins, du fait qu'ils se porteront partie civile systématiquement, non pas pour rendre justice avant que la Justice ne passe - la présomption d'innocence sera toujours respectée - mais pour être tenu informés des condamnations éventuelles devenues définitives, et de les compléter alors par les sanctions disciplinaires à la mesure des forfaits.

Il est grand temps de changer de monde!

### Rappels importants:

<u>Violences sexistes ou sexuelles</u>: imposer à autrui un propos, oral ou écrit, un comportement, un contact, à caractère sexuel.

<u>VSS verbales et psychologiques</u> : réflexions dégradantes, propos à connotations sexuelles sans consentement, remarques et blagues sexistes, incivilités, irrespect, mépris, interpellations familières, injures, chantages, menaces, harcèlement moral ou sexuel...

<u>VSS virtuelles</u> (internet au sens large) : sms, mails, post à caractère sexiste ou sexuel, diffusion à l'insu de photos ou vidéos intimes, insultes, moqueries...

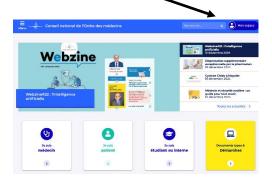
<u>VSS physiques</u>: attouchements, chantage sexuel, geste à connotation sexuelle sans consentement, exhibitionnisme, agression physique, viol (« tout acte sexuel de pénétration - vaginale, anale ou buccale - commis sur autrui avec violence, menaces, sous la contrainte ou par surprise »).

<u>Consentement</u> : donner son accord, de façon libre et éclairée, à une relation ou un rapport sexuel. Ne pas dire non ne signifie pas dire oui.

### LA DÉCLARATION DE REMPLACEMENT DÉMATERIALISÉE

Pour déclarer son remplacement en utilisant la démarche dématérialisée :

1 : Accédez au site web du CNOM et cliquez sur « Mon espace »



2 : Saisissez vos identifiants, ou créez votre espace, ou réactivez votre mot de passe



3 : Votre statut est pré-inscrit ; cliquez sur le pavé « remplacement » :



4 : Vous accédez à cette page d'accueil ; cliquez sur « commencer » en bas à droite :



5 : Indiquez le RPPS de votre remplaçant-e et laissez-vous guider jusqu'au remplissage du contrat (dates et taux de reversement notamment), puis transmission.

La secrétaire de notre Conseil vérifiera la validité de la licence de l'étudiant ou l'inscription du médecin remplaçant et un conseiller validera le remplacement dans la journée ; ces éléments resteront en mémoire dans votre espace.

## PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE (Dr Anne CLEMENCE)

Vous êtes probablement confrontés à des patients agriculteurs (exploitants, salariés ou familles) en souffrance pour une ou plusieurs raisons.

Sachez que la MSA a mis en place des numéros d'appel spécifiques pour aider vos patients agriculteurs :





### LE MOT DU TRÉSORIER (Dr Eric BERTRAND)

Chères consœurs et chers confrères,

Devant faire face à une inéluctable augmentation des besoins financiers principalement en raison de la financiarisation et la judiciarisation de la médecine, et devant la nécessité de limiter l'augmentation des cotisations tout en harmonisant les pratiques, l'Ordre National poursuit cette année la politique de réaffectation des excès de trésorerie des Conseils Départementaux.

Ceci se traduit par une diminution progressive des dotations annuelles tant que les réserves locales excèdent un an de trésorerie. En cas de besoin imprévu, comme par exemple entraide urgente ou frais d'avocats, une dotation sera alors demandée au-delà du budget prévisionnel.

Par ailleurs, l'harmonisation des pratiques nous a conduits à procéder à la suppression des comptes titres et à leur affectation au compte courant, ainsi qu'à l'adoption d'un nouveau logiciel de facturation électronique.

Plus concrètement, voici la présentation synthétique des comptes de résultats de l'année 2024 :

CHARGES		PRODUITS			
Achats	2 560	Total cotisations	0		
Charges externes	33 120	Autres produits d'exploitation	5 152		
Autres charges externes (code 62)	30 811	Dotation annuelle	134 710		
Impôts et taxes	6 501				
Charges de personnel	113 978				
Total Charges d'exploitation	186 970	Total produits d'exploitation	139 862		
Total Charges financières	0	Total produits financiers	17 660		
Total Charges exceptionnelles	7 000	Total produits exceptionnels	1 342		
Amortissements	13 951				
Total des charges	207 921	Total des produits	158 864		

La quasi totalité de nos ressources est constituée par la dotation annuelle du CNOM et sera réduite en 2025 en adaptation à la diminution prévisionnelle des besoins qui est estimée sur les éléments suivants :

- Pas de frais d'élections en 2025 et constatation de la réduction progressive des frais de bureau et des frais postaux et de télécommunication.
- Constatation de la réduction progressive de frais de colloque (réajustable en cas de besoin).
- Réaffectation des frais d'entraide sur les réserves actuelles (également réajustable).
- Une trésorerie excédentaire de 16,23 mois au 1er janvier 2025.

D'autre part, la session budgétaire nationale du 19 décembre 2024 a fixé le montant annuel de cotisations avec une augmentation de 3,12 % soit :

- cotisation de base et SCP/SEL/SPFPL : 364 €
- cotisation des médecins retraités non exerçants : 104 €
- 1/2 cotisation pour la 1ère année d'inscription

Je reste à votre disposition pour des informations complémentaires et vous souhaite une excellente année 2025.

## La Vie de l'Ordre (depuis janvier 2024)

### **↓** INSCRIPTIONS:

**Docteur Guillaume MANSUIT** 

**Docteur Sacha MARTIN** 

Docteur Marion MARIANO-BOURIN >

Docteur M-Héloïse AIT HAMMOU TALEB > Spécialiste en endocrino-diabéto-nutrition - hospitalière - CH VITTEL **Docteur Alexis ALEJANDRO** Spécialiste en médecine générale - hospitalier - CH EPINAL Spécialiste en urologie - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES Docteur Ayman AWAD **Docteur Camille CAUCHEFER** Spécialiste en médecine générale - remplaçante **Docteur Camille CHOPAT** Spécialiste en médecine générale - libérale - EPINAL **Docteur Manuel CONTINI** Qualifié en médecine générale - hospitalier - CH GERARDMER **Docteur Justine CUENIN** Spécialiste en médecine générale - remplaçante **Docteur Erwan CUGNEY** Spécialiste en médecine cardiovasculaire - hospitalier - CH EPINAL Docteur Mélisendre DAVID Spécialiste en médecine d'urgence - hospitalière - CH NEUFCHATEAU **Docteur Justine DEMANGE** Spécialiste en médecine et santé au travail - salariée - EPSAT EPINAL **Docteur Valérie DENNY-BAS** Spécialiste en gastro-entérologie-hépatologie - salariée - EPSAT EPINAL **Docteur Thibault DUPONT** Spécialiste en radiologie et imagerie médicale - hospitalier - CH EPINAL **Docteur William ETIENNE** Qualifié en médecine générale - remplaçant Spécialiste en médecine générale - remplaçante Docteur Marie-Agnès ETIENNE > Docteur Alexandra GALLUCCI > Spécialiste en médecine générale - remplaçante **Docteur Jacques GENIN** Spécialiste en médecine générale - libéral - ST MAURICE SUR MOSELLE **Docteur Achraf GHORBEL** Spécialiste en biologie médicale - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES Docteur Romain GIACOMOBONO > Spécialiste en médecine générale - libéral - ELOYES Docteur Daniel GONGANAU-NITU > Spécialiste en chirurgie générale - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES Spécialiste en médecine générale - remplaçante Docteur Juliette GRANDIDIER > **Docteur Francois HIFFLER** Spécialiste en médecine et santé au travail - salarié - EPSAT EPINAL **Docteur Marine HIRTER** Spécialiste en allergologie - hospitalière - MAISON ST JEAN EPINAL **Docteur Kaoutar IFRI** Spécialiste en médecine générale - hospitalière - CH EPINAL **Docteur Sarah JAAMOUR** Spécialiste en médecine d'urgence - hospitalière - CH ST DIE DES VOSGES Spécialiste en médecine générale - libérale - CHARMES **Docteur Claire JACOBS** Docteur M-Francoise JACOUET > Spécialiste en médecine générale - activité médicale intermittente Docteur Emmanuelle-Sandrine JOLY > Qualifiée en médecine générale - salariée - EPSAT EPINAL Docteur Alix KRAFFT-GIGLEUX > Spécialiste en médecine vasculaire - hospitalière - EPINAL **Docteur Antoine KRATZ** Spécialiste en médecine d'urgence - hospitalier - CH NEUFCHATEAU Docteur Elina LAUVA Spécialiste en gynécologie-obstétrique - hospitalière - CH NEUFCHATEAU **Docteur Laurent LAWNICZAK** Qualifié en médecine générale - libéral - ST DIE DES VOSGES Docteur Myriam LAWNICZAK-GIRAULT > Qualifiée en médecine générale - hospitalière - CH ST DIE DES VOSGES **Docteur Vincent LEDIG** Spécialiste en médecine générale - hospitalier - CH REMIREMONT **Docteur Elise MANRIQUE** Spécialiste en psychiatrie - hospitalière - CHS MIRECOURT

Spécialiste en médecine générale - libéral - CHANTRAINE

Spécialiste en médecine générale - libéral - LE THILLOT

Spécialiste en dermatologie-vénérologie - libérale - EPINAL

### **↓** INSCRIPTIONS (SUITE):

Docteur Emilie MARTIN	>	Spécialiste en médecine générale	- remplaçante
-----------------------	---	----------------------------------	---------------

Docteur Pierre MILLOT > Spécialiste en gastro-entéro-hépatologie - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES

Docteur Daniela MOISE > Spécialiste en biologie médicale - hospitalière - CH ST DIE DES VOSGES

Docteur Jean-René MORETTO > Spécialiste en médecine générale - activité médicale intermittente

Docteur Elisabeth O'MAHONY > Spécialiste en médecine générale - hospitalière - CH VITTEL

Docteur Mathilde PEIFFERT >> Spécialiste en endocrino-diabéto-nutrition - hospitalière - CH EPINAL

Docteur Pauline PETIN > Spécialiste en médecine générale - libérale - REMIREMONT

Docteur Arnaud PETRY > Spécialiste en ORL et chir. cervico-faciale - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES

**Docteur Camille PIERRE** > Spécialiste en médecine générale - hospitalière - CH REMIREMONT

**Docteur James PROIETTO** > Spécialiste en médecine d'urgence - hospitalier - CH ST DIE DES VOSGES

Docteur Walid RAHAL >> Spécialiste en néphrologie - libéral - CLINIQUE LIGNE BLEUE EPINAL

Docteur Hélène REFAHI > Spécialiste en endocrino-diabéto-nutrition - hospitalière - CH EPINAL

Docteur Gabrielle SALIER > Qualifiée en médecine générale - hospitalière - CH ST DIE DES VOSGES

Docteur Samoantha SY > Spécialiste en médecine générale - libérale - EPINAL

Docteur Guillaume TUPINIER > Spécialiste en médecine générale - libéral - DOMMARTIN LES REMIREMONT

**Docteur Anne-Sophie VAN DEN BERGH** > Spécialiste en psychiatrie - hospitalière - CHS MIRECOURT

**Docteur Lisa VANCON** > Spécialiste en médecine générale - remplaçante

**Docteur Eugénie VARLET-DELGOVE** > Spécialiste en médecine générale - libérale - SAULCY SUR MEURTHE

Docteur Clémence VAULOT > Spécialiste en médecine générale - LIFFOL LE GRAND

Docteur Laurine VIBRAC > Spécialiste en médecine générale - hospitalière - CH NEUFCHATEAU

Docteur Emma VIROT > Spé. en médecine et santé au travail - salariée - Ministère économie-finances

Docteur Inès VLAVONOU > Spécialiste en médecine cardiovasculaire - hospitalière - CH EPINAL

**Docteur Jean-François VUILLAUME** > Spécialiste en médecine générale - libéral - THAON LES VOSGES

Docteur Alexandra WIERZBINSKI > Spécialiste en médecine générale - hospitalière - CH EPINAL

Docteur Imène YOUNES > Spécialiste en endocrino-diabéto-nutrition - hospitalière - CH ST DIE DES VOSGES

### INSCRIPTIONS DE SOCIETES :

- **♦ SELARL DU DOCTEUR CHARLOTTE JAUD** EPINAL
- **♦ SELARL ELODIE DEMURGER** RAMBERVILLERS
- **♦ SELARL MATTHIEU DEMURGER** RAMBERVILLERS
- ♦ RW SELARL (DOCTEUR WALID RAHAL) EPINAL

### **RADIATIONS POUR TRANSFERT :**

**Dr Traian BACIU** > CD Bas-Rhin

**Dr Pierre BANWARTH** > CD Haute-Saône

**Dr Sophia BENBOUCHAIB** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Patricia BIETH** > CD Moselle

**Dr Marie-Paule BITAR** > CD Haut-Rhin

**Dr Michaël BOULOGNE** > CD Côtes d'Armor

**Dr Moncef-Bey BOURNAZ** > CD Loire

**Dr Cyril CUNAT** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Michelaine CYPRIEN** > CD Bas-Rhin

**Dr Patrick DOVEZE** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Marie GAHON** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Anne GENTILHOMME** > CD Finistère

**Dr Marie HARTMANN** > CD Bas-Rhin

**Dr Violeta IVANOVA** > CD Morbihan

**Dr Léa JAGER** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Mathilde JOUGLET** > CD Nord

**Dr Guillaume MAGLIA** > CD Var

**Dr Alexandra MANGEON** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Pascal MANGIN** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Olivier MOREL-JEAN** > CD Pas-de-Calais

**Dr Martine PALE** > CD Seine Maritime

**Dr Laëtitia PANATO** > CD Maine et Loire

Dr Miruna PETRESCU > CD Drôme

**Dr Claire POUTOT-VELY** > CD Moselle

**Dr Myriam RENAUD** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Anne ROHOWYJ** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Marc SEGERS** > CD Pas-de-Calais

**Dr Virginie THIBAULT** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Julie TOPORSKI** > CD Haut-Rhin

**Dr Serban-Mihai TUDOR** > CD Bas-Rhin

**Dr Iliyana VITANOVA GEORGIEVA** > CD Alpes-Haute-Provence

**Dr Habibe SABITOV** > CD Meurthe et Moselle

**Dr Yifei ZHU** > CD Haut-Rhin

### **RADIATIONS DEFINITIVES:**

**Dr Sylvie BOILEAU** (convenance personnelle)

Dr Laurentiu-Doru DRAGOMIR (convenance personnelle)

**Dr Brigitte MATHIOT** (convenance personnelle)

**Dr Bruno NOLENT** (convenance personnelle)

**Dr Jacques RACADOT** (convenance personnelle)

**Dr Milan SMOLKA** (convenance personnelle)

### **DECES**:

Docteur Guy ANTOINE le 16/11/2024

Docteur Jean-Paul BEGEL le 11/02/2024

**Docteur Pierre GRANDGEORGE** le 01/10/2024

Docteur Patrick HORES le 30/08/2024

Docteur Christelle JUNIER le 30/09/2024

Docteur Robert LAMAZE le 24/06/2024

Docteur Thérèse LECLERC le 30/07/2024

Docteur Alexis PRUNIER le 18/11/2024

Docteur Jean-Marie REICHERT le 23/08/2024

Docteur Renée-Lise ROTHIOT en janvier 2025

Docteur René VILLEMINOT le 04/09/2024

Aux familles éprouvées, le Conseil présente ses très sincères condoléances.



7 0111

Aide aux Familles et Entraide Médicale

rél: 01 45 51 55 90 al : info@afem.ne

Tout allait bien jusqu'au jour où notre pèrè nous a quittés, quittés, laissant derrière lui ma mère, ma sœur et mon frère. Au milieu de toute douleur, une lumière est apparue : l'AFEM qui a toujours été un soutien sans faille. Je me suis sentie « en famille » pendant toutes mes études. Un grand merci à vous et vos mécènes sans qui je ne serais sûrement pas là où j'en suis.

> Angélique Docteur en médecine

Ma chère Consœur, mon cher Confrère,

J'ai souhaité débuter ma lettre par ce témoignage émouvant et plein de reconnaissance d'Angélique.

Depuis maintenant 80 ans, l'AFEM, Aide aux Familles et Entraide Médicale, vient chaque année en aide à plus de 300 familles avec enfants, dont le parent médecin est touché par un drame (décès, invalidité, incapacité d'exercer...). La chute brutale des revenus affecte alors toutes ces familles et particulièrement les enfants.

C'est pourquoi nous soutenons dans ces moments difficiles, lorsque c'est nécessaire, ceux qui sont en âge scolaire mais aussi les étudiants tout au long de leur parcours par des aides adaptées à leurs besoins (aides ponctuelles, bourses d'études...).

Aujourd'hui, en tant que nouveau Président de l'AFEM et arrière-petit-fils du fondateur de l'AFEM, le Professeur André LEMIERRE, je me permets de solliciter votre générosité pour leur venir en aide.

Nous ne recevons aucune aide de l'État ni des collectivités locales, c'est pourquoi votre générosité nous est indispensable.

Sachant que je peux compter sur votre solidarité médicale, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments confraternels et reconnaissants.

D'avance, un immense merci pour votre geste.

Professeur Paul Milliez Président de l'AFEM Chef du service Cardiologie au CHU de Caen



### **BULLETIN DE SOUTIEN 2025**

DÉDUCTION FISCALE (voyez au verso)

POUF	FAIRE VOTRE DON. TR	OIS SOLUTIONS :		
Après déduction fiscale: 17		□ 180 € 61,20 €	Autre montant :	€
VI OUI, je participe	aux frais d'études d'un	enfant de consce	ur ou confrère avec un don de :	

Payer en ligne par chèque à l'ordre ou scanner le de l'AFEM carle bancaire via QR-code 62 Avenue Helloasso en allant sur Helloasso ci-Bosquet www.afem.net confre : 75007 PARIS Un recu fiscal vous sera adressé par courrier ou par e-mail Nom et adresse du donateur en lettres majuscules ou cachet :

Le souhaite recevoir mon recu fiscal par e-mail :	(a)	

(Votre adresse e-mail sera exclusivement utilisée par l'AFEM)



Aidez-nous à nous faire connaître!

Si, dans votre entourage, vous connaissez des familles de consœurs ou confrères en difficulté, n'hésitez pas à leur parler de l'AFEM et leur transmettre nos coordonnées.

### L'A.F.E.M. fêtera en octobre 2025 ses 80 ans d'existence!

Gérée par des bénévoles, l'AFEM apporte un soutien moral et financier aux familles de nos confrères dans l'adversité. Forte de son réseau de délégués dans presque tous les départements, elle attribue ses aides (bourses d'études, aides de rentrée ou de vacances, secours d'urgence...) après étude attentive des dossiers qui lui sont adressés. Elle suit au plus près les familles et les étudiants jusqu'à leurs 25 ans. La générosité est le seul moteur de ses actions depuis 1945.





Remise des Bourses, 12 octobre 2024

### **DÉDUCTION FISCALE 66%**

Si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu, 66% de votre don sont déductibles de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, par exemple, un don de 95 € vous revient en réalité à 32,30 € après déduction fiscale. Le reçu fiscal correspondant à votre don vous sera ensuite adressé.

VOTRE DON DE		VC	OUS REVIENT À
50€ -		$\rightarrow$	17€
95€ -	DÉDUCTION	$\rightarrow$	32,30€
180€ -		$\rightarrow$	61,20€

#### COMMENT SONT EMPLOYÉES NOS RESSOURCES?

#### Pour 100 euros

91 € sont redistribués aux familles et aux étudiants

9€

seulement consacrés aux frais de fonctionnement et à la collecte de fonds



Les données nécessaires à l'accomplissement des missions de l'AFEM sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Réglement Général sur la Pratection des Données (RGPD), les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, à formuler par courrier ou par mail ; info@afem.net